

*Tribunal de la concurrence—Loi*

Lorsque l'on se rend compte que 50 p. 100 de la valeur des actions vendues à la Bourse de Toronto sont contrôlés par neuf familles canadiennes, on commence à se faire une idée de la concentration des sociétés. Une telle concentration ne serait pas tolérée dans la plupart des nations industrialisées. Même aux États-Unis, ce bastion du capitalisme, les lois en vigueur sur les coalitions ne permettraient pas une concentration comme celle que nous connaissons au Canada.

Régulièrement, les gouvernements, et en particulier les gouvernements libéraux qui se sont succédé, ont essayé de présenter des mesures qui limiteraient la concentration des sociétés. Toutefois, cédant aux pressions de l'industrie, les gouvernements libéraux n'ont jamais présenté à la Chambre des communes une mesure législative qui aurait été efficace.

Nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-91. Même si l'on peut dire qu'il marque un progrès, ce n'est certainement pas une mesure suffisamment rigoureuse pour modifier sérieusement la tendance actuelle vers une concentration toujours plus grande au Canada. Tout le monde sait que les prises de contrôle ont augmenté de façon spectaculaire; les fusions et les acquisitions se multiplient. Dans les années 1960, le nombre de prises de contrôle a été, en moyenne, de 253 par an. Dans les années 1970, elles sont passées à 382. Dans les années 1980—et cela ne s'applique qu'à la première moitié de la décennie—il y a déjà eu une moyenne de 522 prises de contrôle par an, ce qui indique une accélération non négligeable. Cela signifie qu'une part de plus en plus grande de l'économie canadienne est contrôlée par un nombre toujours plus faible de sociétés.

Depuis 1975, les cent plus grandes compagnies canadiennes ont participé à 150 fusions ou acquisitions, et plus de 25 p. 100 de leur croissance vient de transactions financières plutôt que de la mise au point de nouveaux produits ou de leur expansion sur le marché, si je puis m'exprimer ainsi. Alors que nous devrions nous efforcer davantage de trouver des moyens de fournir des emplois aux Canadiens en chômage—et à mon avis, les antécédents du gouvernement sous ce rapport sont plutôt ahurissants—nous constatons que des acquisitions et des fusions ont lieu. Cela entraîne presque inévitablement une perte nette d'emplois. Quand des sociétés prennent en charge d'autres sociétés, elles ne mettent pas en route de nouvelles activités. Elles ne créent pas de nouvelles entreprises, ni de nouvelles gammes de produits, ni de nouveaux emplois. Elles consolident simplement leur pouvoir économique.

La sorte d'acquisition et de fusionnement la plus insidieuse est celle qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est-à-dire l'acquisition de Genstar par Imasco. L'aspect particulièrement insidieux de cette affaire est qu'une entreprise non financière qui possède d'énormes biens s'empare de l'une des entreprises financières les plus importantes au Canada. Permettez-moi de citer le président du comité des finances, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui a déclaré: «Imasco s'achète une banque».

● (1120)

Nous avons vu cette tendance s'esquisser depuis quelque temps avec Brascan, Trilon, Power Corporation et la Power

Financial Corporation, et le fusionnement d'entreprises financières et non financières. Cette situation nous inquiète, car elle pourrait procurer des avantages injustes aux conglomérats qui possèdent leurs propres institutions financières. Elles se livrent inévitablement entre elles à des manœuvres intéressées.

Il y a de nombreux exemples classiques de ces marchés, de conflits d'intérêts alors que les dirigeants de sociétés ont tiré parti de leur accès à des entreprises financières dans lesquelles ils détenaient une proportion importante d'actions. Il suffit de se rappeler le célèbre Leonard Rosenberg et sa compagnie de fiducie, Seaway, Greymac et Crown Trust. Cette dernière consentait des prêts à d'autres entreprises de Rosenberg et utilisait de façon tout à fait inappropriée les fonds des déposants.

Si on autorise la mainmise d'Imasco sur la plus importante société de fiducie au Canada, soit l'établissement financier qui se classe au sixième rang au Canada, c'est-à-dire Canada Trustco, Imasco jouira-t-elle d'avantages particuliers sur le marché libre? Je crois qu'en l'occurrence tous les députés s'en préoccupent parce que telle serait la situation.

Ayant siégé au comité des finances depuis un certain nombre d'années, je constate qu'il n'y a guère de questions au sujet desquelles tous les membres du comité des finances soient d'accord. Je ne me souviens que de trois ou quatre cas où tous les membres du comité, se faisant les porte-parole de leur parti à la Chambre des communes, ont été d'accord. Ils le sont sur le fait qu'il ne faut pas permettre aux établissements financiers de fusionner, surtout lorsqu'un actionnaire a plus de 10 p. 100 des actions; il y a eu motion unanime du comité en ce sens quand il a présenté son rapport. Il y a eu motion unanime du comité l'autre soir quand il a examiné le dossier Imasco-Genstar.

Franchement, monsieur le Président, ce comité compte des spécialistes des finances qui sont très réfléchis et qui ont beaucoup d'expérience. Nous avons entendu des témoins appartenant aux sociétés de fiducie et aux secteurs financiers du Canada. Ces gens ont déclaré sans ambages que ce qui se passe actuellement au Canada, c'est-à-dire l'acquisition de Genstar par Imasco, n'est pas conforme aux intérêts supérieurs ni du Canada ni des Canadiens, et après mûre réflexion, les membres du comité des finances ont été unanimes à se ranger à cet avis.

L'autre soir au comité des finances, j'ai posé cette question-là au surintendant des assurances, M. Robert Hammond, qui est chargé de suivre et de surveiller les sociétés de fiducie au Canada. Il est probablement une des personnes les plus au courant des sociétés de fiducie et de leur rôle dans l'économie canadienne. Je lui ai demandé s'il était d'avis que ce genre d'acquisition était conforme aux intérêts supérieurs du Canada. Il a répondu qu'il ne pouvait pas trouver de raison de penser ainsi. Je suis persuadé qu'il n'y a pas un seul député qui pense au fond de son cœur que l'acquisition de Genstar par Imasco soit conforme aux intérêts supérieurs du Canada, des Canadiens ou de l'avenir de l'économie canadienne.